

NOTE D'INFORMATION

A L'ATTENTION DES PARENTS

DEMI- PENSION DU 11 SEPTEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2023

1^{ER} TRIMESTRE 2023-2024

Les inscriptions débuteront dès la rentrée des élèves de 8 h 00 à 13 h 30 jusqu'au 13 octobre 2023.

Sans fiche d'inscription et sans paiement auprès du service de gestion l'élève ne pourra pas accéder au sein de la demi-pension.

Une fiche d'inscription est à retirer au service de gestion, au secrétariat des élèves, à la vie scolaire.

Il doit obligatoirement être signé par le responsable légal et être accompagné du titre de paiement :

- **Chèque** libellé à l'ordre de l'Agent comptable du lycée L.G DAMAS et **signé**.
Bien vérifier sur le chèque que :
Le montant en chiffre et en lettres soient identiques, les noms et prénoms de l'élève soient bien inscrits au dos du chèque au crayon à papier. (Possibilité de paiement en 3 fois maximum)
- **Virement** (à joindre à l'inscription le justificatif de virement)
Faisant apparaître le nom de l'élève concerné, le motif du virement (demi-pension X trimestre 23-24)
- **Carte Bancaire**
- **Une aide financière peut être accordée aux familles rencontrant des difficultés financières, se rapprocher de l'Assistante Sociale.**

Pièces à fournir :

- **RIB du représentant légal à l'inscription**
- **Les emplois du temps des élèves**
- **Photocopie de la carte de transport**
- **1 photo**

Pour le mois de septembre, les demi-pensionnaires seront sur une liste d'émargement.

Puis l'accès au réfectoire se fera par une carte informatisée, elle sera valable pour plusieurs années durant la scolarité de l'élève dans notre établissement.

La carte est personnelle et ne peut se prêter, toute carte perdue, volée ou détériorée doit être déclarée au service de gestion et sera facturée.

Pour éviter les files d'attente, les demandes d'inscriptions réglées par chèques ou par virement (avec justificatif) peuvent être déposées directement dans l'urne de la gestion à l'administration.